

Compte-rendu du Conseil d'école du 27 mai 2014

Présents :

Directeur : M.HOUDOIN Jacques

Directeur Administratif et Financier: M.SALAMA Rachid

Enseignants : Mme MORIKAWA Anita, Mme PINAROLI Muriel, M. NIKKARINEN Marcus, M. RUIZ Florian, Mme SAIGNAT Séverine, Mme PICHARD Eléonor, Mme KAWASUMI Corinne, Mme DABOSVILLE Mieko.

Représentants des parents FLT: M.ARENALES Oscar, Mme GOURGUES Delphine, M.LORCHAT Jean, Mme GARDIES Stéphanie, Mme CAMART Karine, Mme PIERRE Isabelle, M. ITO-BRANCOURT Vincent, M.GAY Joel.

Absente : Mme DABOSVILLE Mieko

Mme PICHARD Eléonor, représentant les personnels, est désignée secrétaire de séance et Mme GARDIES Stéphanie, représentant des parents, secrétaire adjoint.

Le procès verbal du conseil d'école du 04 février 2014 est adopté à l'unanimité.

Modification du règlement intérieur

Un certain nombre d'enfants ne fréquentent pas régulièrement l'école maternelle. Il arrive que certains enfants assistent une fois par semaine à des cours dans une école japonaise ou soient occupés par d'autres activités. Il est important de signifier par une modification dans le règlement intérieur que l'assiduité est une condition préalable à la réussite scolaire de nos élèves, et ce dès l'école maternelle.

Modification

ASSIDUITÉ : ~~La fréquentation de l'école élémentaire est obligatoire.~~ « Toute inscription vaut assiduité scolaire, de l'école maternelle à l'école élémentaire. »

Question des représentants de parents : Une traduction en japonais est-elle envisagée ?

Réponse de M. Houdoin : Il n'y a pas de traduction en japonais, mais le rappel sera fait lors des réunions de rentrée.

Bilan des APC

Le décret du 24 janvier 2013 a abrogé les dispositions relatives à l'aide personnalisée.

Une heure hebdomadaire s'ajoutant aux 24/25,5 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire a été consacrée aux activités pédagogiques complémentaires (APC) à partir des vacances de février. Elles se sont déroulées par groupes restreints d'élèves.

À l'école maternelle, l'aide a été consacrée au renforcement de la maîtrise de la langue orale et au graphisme. Le travail en petits groupes permet de solliciter chaque élève et favorise les échanges avec l'enseignant. Ce temps d'aide permet aussi la mise en œuvre de jeux symboliques et de jeux à règles.

À l'école élémentaire, l'aide a été consacrée à l'amélioration des compétences en français ou en mathématiques. Elle permet des temps supplémentaires de manipulation, d'entraînement, de systématisation ou des approches différentes des savoirs. Elle favorise la prise de parole des élèves, les échanges entre pairs et avec l'enseignant, les essais, les reformulations ainsi que l'explicitation des démarches employées.

Question des représentants de parents : Comment cela se passe-t-il pour les élèves en difficultés ?

Réponse de M. Houdoin : La limite de l'ancienne Aide Personnalisée est qu'elle ajoutait un temps de travail aux élèves en difficultés et que souvent, elle servait à terminer le travail fait en classe. Or, les enfants en difficultés ont d'autres besoins (besoin de reprendre confiance en eux, besoin d'une relation différente avec l'enseignant) auxquels répond la mise en place des APC.

Question des représentants des parents : Quelles sont les thématiques des APC ?

Réponse de M. Houdoin : des jeux de société en rapport avec les compétences mathématiques ont été mis en place (exemple : jeu d'échecs mis en place chez M. Ruiz - CE1), également du rugby. Il est tout à fait envisageable de proposer du chant ou du théâtre.

Les APC commenceront en octobre pour la rentrée 2014-2015, après identification des besoins

Présentation projet d'établissement – volet langues

Voir document projeté.

Question des représentants de parents : Concernant les cours de JLM, les enfants nés au Japon, et parlant japonais, sont souvent pénalisés par rapport aux enfants japonais. Comment y remédier ?

Réponse de M. Houdoin : Il appartient aux enseignants de japonais de proposer une différenciation.

Préparation rentrée scolaire 2014

Mouvement des personnels

Départs	Arrivées
M. Resbeut	Mme Gur
M. Chammah	Mme Moraud
Ouverture élémentaire	Mme Chailloux
Ouverture maternelle	En cours d'attribution
ASEM maternelle (ouverture)	En cours d'attribution
Mme Chaillie-Haga (mi-temps)	M. Ménier (mi-temps)
Mme Wheat (bilingue)	M. Ross (bilingue)
M. Pasquin (temps partiel ESL)	Mme Martin (temps partiel ESL)

Répartition des élèves par niveau

Les inscriptions confirment voire dépassent nos prévisions une nouvelle fois. Nous voyons nos effectifs progresser de 10% au global en primaire. La maternelle continue sur une hausse importante – 16% contre 8% en élémentaire. Nous continuons par ailleurs d'accueillir près de 10% d'élèves en plus en cours d'année en maternelle alors que la hausse est peu sensible en élémentaire. Ainsi, alors qu'une ouverture en élémentaire avait été programmée pour la rentrée prochaine, nous avons aussi pris la décision d'ouvrir une classe en maternelle. Il est trop tôt pour définir une structure car elle dépend du nombre d'inscrits en bilingue.

Nous aurons donc à la rentrée 8 classes de maternelle et 16 classes d'élémentaire.

Niveaux 2013-2014	Effectifs au 04/09/13	Effectifs au 26/05/14	Nouveaux inscrits	Prévision Rentrée 2014
MATERNELLE				
PS	37	46	42	42
MS	57	59	28	70
GS	73	78	25	82
S-Total	167	183	95	194
ELEMENTAIRE				
CP	85	85	17	87
CE1	71	74	8	88
CE2	73	73	8	74
CM1	63	67	14	80
CM2	71	72	4	64
S-Total	363	371	51	393
1er degré	530	554	146	587

+ 24

Travaux prévus

- porte-capuchons (3 classes remplacées à ce jour)
- Gazon synthétique cour maternelle
- 2^e Fontaine d'eau cour élémentaire

Question des représentants de parents : Où en sont les prévisions de travaux pour la piscine ?

Réponse de M. Salama : Le dossier avance avec la mairie, et il n'y a aucune perte financière pour l'établissement. Les travaux sont prévus pour l'été.

Évolution tarif périscolaire

Avec l'augmentation des effectifs, le service périscolaire accueille de plus en plus d'enfants et le service des bus périscolaires est très sollicité.

A l'origine, le service des bus périscolaire était destiné à ceux qui participaient à des activités périscolaires et utilisateurs du service transport scolaire. Le financement était assuré pour partie par le service transports scolaires et pour partie par le service périscolaire.

L'augmentation forte de la demande de retour en bus pour les enfants participant aux activités périscolaires a eu pour conséquence la mise en place d'un deuxième bus périscolaire.

Outre le coût du deuxième bus périscolaire et des 4 accompagnateurs, ces nombreux retours en bus nécessitent une lourde organisation de M. Hantson et de son équipe afin d'assurer ces retours en bus. (certains employés de garderie recrutés uniquement pour la gestion des élèves en attente du retour en bus)

C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place à la rentrée prochaine une cotisation pour l'utilisation du bus scolaires.

Cette dernière s'établirait comme suit :

- 7 500 yens pour 30 retours pour les utilisateurs du service transport (250 yens le trajet)
- 12 000 yens pour 30 retours pour les autres (400 yens le trajet)

Cette mise en place d'un tarif de transport périscolaire intervient alors que les tarifs pour les transports scolaires ont baissé de 20 000 yens. Par exemple un enfant inscrit au service transport qui participe à deux activités périscolaires avec retour en bus paiera l'année prochaine 5 000 yens de moins que cette année pour un service équivalent.

Pour les autres, le trajet exceptionnel coûtait 500 yens, c'est donc une économie de 100 yens par trajet pour ces derniers.

Le tarif des centres aérés doit être lui aussi également revu à la hausse. En effet, à l'origine, les enfants d'élémentaire étaient largement majoritaires à participer aux centres aérés mais ces derniers centres ont vu une forte progression des élèves de maternelle. Les élèves de maternelle nécessitent plus d'encadrement humain et matériel (sorties en bus) et donc coûtent plus chers à organiser. Il n'est pas question de mettre en œuvre un tarif différencié donc les tarifs évolueront comme suit :

- 4 500 yens la journée (4 000 yens auj)
- 20 000 yens la semaine (18 000 yens auj)
- 35 000 yens les deux semaines (30 000 yens auj)

Question des représentants de parents : Des tarifs régressifs pour les familles nombreuses sont-ils envisagés ?

Réponse de M. Salama : L'offre du périscolaire est riche et variée (une cinquantaine d'activités sont proposées), la multiplication des tarifs entraînerait des difficultés de gestion. Mais le LFIT émet la possibilité d'étudier à la rentrée prochaine la question pour les fratries et pour les familles dans l'obligation d'inscrire leurs enfants aux activités plus de deux fois par semaine.

Questions diverses

Questions FLT-Fapée pour le conseil d'école du 27 mai 2014

Classe sur deux niveaux : La classe de CE1 / CM2 où il n'y a que 5 élèves de CM2 a été assez mal ressentie par ces derniers, en particulier par les nouveaux arrivés en début d'année qui ne connaissent personne et qui se sont sentis un peu écartés des autres élèves du même âge (déjeuners et récréation à l'horaire des CE1). Est-il possible d'éviter ce type de déséquilibre à l'avenir ?

Les élèves de CM2 sont 6. Aucun parent n'a fait état de ce ressenti. Ils déjeunent avec leurs camarades de CM2 et partagent un temps de récréation sur deux – comme ceux de CP/CM2. Ils passent près de 8 heures par semaine avec d'autres élèves de CM2. Enfin, ils sont près de 6 heures par semaine avec leur enseignante pour eux seuls. Cette répartition ne constitue pas un déséquilibre mais un choix pédagogique assumé par des professionnels et reconnu par les parents d'élèves de cette classe.

La direction pourrait-elle demander la venue d'un inspecteur pour l'enseignement du japonais. L'ensemble des enseignants titulaires de l'Éducation Nationale bénéficie d'une inspection régulière, ce qui n'est pas le cas des enseignants de japonais au lycée.

Ne pourrait-on pas envisager par exemple la venue de M.Galan, Chargé de mission d'inspection générale pour l'enseignement du japonais en France, qui est régulièrement de passage au Japon ?

Chaque année, nous transmettons à l'AEFE un certain nombre de demandes d'inspection concernant tant les missions d'IA-IPR que d'Inspecteur généraux. Ainsi, avons-nous accueilli cette année une mission SVT conduite par M Jauzein, IA-IPR. Une mission en Japonais peut tout à fait être sollicitée.

Ne pourrait-on pas par ailleurs envisager la création pour l'ensemble de l'établissement d'un poste de coordinateur en japonais dont le titulaire aurait des compétences à la fois en japonais et en pédagogie.

Ce type de poste n'existe pas. Par le passé existait un conseiller pédagogique expatrié fléché langues dont le poste avait été créé en vue de l'ouverture de la filière bilingue. Il n'existe au secondaire que des heures de coordination. M. Asakura est le coordonnateur disciplinaire pour le secondaire.

Précision de M. Houdoin : Des missions Langue pour les classes de japonais pourront être demandées auprès de l'AEFE.

Question des représentants de parents : Dans quel cadre solliciter de telles missions ?

Réponse de M. Houdoin : Il est possible de solliciter ce genre de missions pour des projets spécifiques, tenus sur une année. On pourrait envisager une mission sous l'intitulé « Quelle pédagogie pour l'enseignement du JLE ? », en ayant au préalable fait une estimation du nombre d'heures et désigné l'enseignant référent.

Question des représentants de parents : Les professeurs de japonais bénéficient-ils de formations au même titre que les autres enseignants ?

Réponse de M. Houdoin : Les enseignants de japonais bénéficient des mêmes formations, mais ces dernières ont des thématiques plus larges que le simple enseignement du japonais.

Où les trousse de secours sont-elles conservées pour le primaire ? Le personnel peut-il y avoir un accès facile en cas d'urgence ?

Les trousse de secours sont à l'infirmerie. Nous disposons par ailleurs au secrétariat d'un lot conséquent de matériel.

Les FLT remercient le lycée, et tout particulièrement Mme Grangié, pour l'organisation des tests de Cambridge destinés aux élèves de CM2 et de 6^e.